



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE (SUITE ET FIN)

Date de lancement : 19 octobre 2020

Avis d'appel à candidatures N° 004 / MTEIH/CAB/2020.

Nom du projet: Recrutement du personnel d'encadrement du FONDS AUTONOME NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER (FANER).

B. Le Directeur Administratif et Financier

Le titulaire du poste est placé sous l'autorité du Directeur Général. Il est responsable de la gestion administrative et financière du FANER conformément aux règles et procédures établies. Il a également pour mission de superviser au quotidien, l'ensemble des activités comptables et financières de l'établissement, dans le respect des normes en la matière.

Principales Missions

- préparer le budget d'investissement et de fonctionnement du FANER ;
- tenir une comptabilité commerciale pour toutes les opérations ainsi que l'ensemble des livres comptables d'inventaire, dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;
- suivre les opérations de collecte et de reversement des ressources dans les comptes bancaires du FANER ;
- contrôler les procédures de collecte des ressources et vérifier l'exhaustivité de cette collecte auprès des organismes de collecte ;
- encadrer la gestion courante de la trésorerie et la bonne affectation des fonds ;
- rationaliser les dépenses opérationnelles pour une efficacité financière et opérationnelle ;
- établir le reporting financier mensuel ;
- analyser, consolider et assurer l'application des procédures comptables ;
- s'assurer de la préparation et de la production des états financiers annuels ;
- valider la conformité des états financiers avec la réglementation en vigueur ;
- élaborer les rapports périodiques d'analyse et de synthèse, ainsi que les recommandations relatives à l'activité financière du FANER ;
- procéder au contrôle de la conformité et de la régularité des dépenses supportées par le FANER à soumettre au visa du Directeur Général ;
- préparer les titres de paiements qu'il cosigne et soumet à la signature du Directeur Général ;
- assurer l'adaptation et la mise à jour régulière du manuel de procédures et des règles de fonctionnement financières et comptables du FANER ;
- fixer les objectifs annuels et les indicateurs de performance aux employés du département à sa charge, procéder à leur évaluation tel que défini dans les procédures de gestion en la matière ;
- coordonner la mise en place des décisions stratégiques du FANER en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et moyens généraux ;
- vérifier la paie ;
- superviser les opérations de déclarations fiscales et sociales ;
- élaborer les termes de référence des missions d'audits comptables et financiers dont il assure la supervision et la prise en compte des recommandations.

Résultats attendus

- les règles et procédures du FANER sont respectées ;
- les procédures financières et comptables sont conformes, fiables et appliquées dans les délais prévus ;
- les rapports périodiques et le reporting sont complets et élaborés dans les délais impartis ;
- le paiement des décomptes est fait dans un délai n'excédant pas les 15 jours ;
- le travail du personnel du département est organisé et l'animation des activités est assurée ;
- les objectifs (généraux et spécifiques) et les indicateurs de performance des employés du département sont définis en début d'année ; le suivi et l'évaluation de la performance sont effectués ;
- les recommandations des auditeurs sont mises en œuvre ;
- les rapports d'activités et les états financiers sont élaborés dans les délais prévus.

Conditions et critères d'éligibilité

- être de nationalité gabonaise ;
- être âgé(e) de 40 ans au moins ;
- être diplômé Bac+ 4 au minimum en comptabilité/finances ;
- avoir une expérience professionnelle de douze (12) ans minimum dans la gestion administrative et financière d'une entreprise privée, idéalement dans le secteur de la construction et/ou des travaux publics, dont au moins huit (8) ans à un poste d'encadrement dans le secteur privé ou parapublic ;
- avoir une bonne maîtrise des règles et procédures comptables ;
- avoir une bonne maîtrise de la paie ;
- connaître les techniques d'élaboration, d'exécution et de suivi des budgets ;
- avoir des notions en matière de réglementation du travail ;
- avoir une bonne capacité managériale ;
- avoir des notions en matière d'audit financier et comptable ;
- maîtriser les logiciels de base (Excel, Word, etc.) ;
- avoir une bonne connaissance des logiciels comptables courants (Sage, TOMPRO, etc.) ;
- avoir une bonne maîtrise de la langue française et capacité de rédaction ;
- être d'un professionnalisme et d'une intégrité éprouvés ;
- une bonne connaissance de l'environnement des Fonds d'Entretien Routier (FER) de 2ème génération constituerait un atout.

C. Le Directeur Technique

Le titulaire du poste est également placé sous l'autorité du Directeur Général. Il assure la mise en œuvre et la gestion de l'ensemble des activités techniques du FANER, conformément aux règles et procédures établies et dans un souci permanent de performance et de qualité. Sous l'autorité du Directeur Général, il doit s'assurer de la qualité technique des prestations payées par le FANER.

Principales Tâches et Missions

- vérifier la conformité technique et l'éligibilité des contrats qu'il transmet pour visa du Directeur Général, suivant le circuit établi ;
- vérifier sur pièce la conformité des attachements et des décomptes présentés pour paiement ;
- effectuer si nécessaire des vérifications par sondage de l'effectivité de la qualité des travaux réalisés et de leur conformité avec les cahiers des charges ;
- effectuer des visites périodiques des chantiers financés par le FANER, afin d'apprécier le travail des entrepreneurs et des bureaux de contrôle ; et à l'occasion, comme observateur, participer aux réunions sur site sans se substituer au Maître d'Ouvrage et aux Maîtres d'œuvre ;
- élaborer les termes de référence des audits techniques annuels du FANER ;
- élaborer les dossiers d'appel d'offres et les dossiers de consultation pour le compte du FANER, en cas de besoin ;
- superviser les missions d'audits techniques ;
- s'assurer de la prise en compte des recommandations des audits techniques ;
- assurer l'adaptation et la mise à jour régulière du manuel de procédures et des règles de fonctionnement du FANER ;
- contribuer en concertation avec le Responsable des Ressources Humaines au recrutement, à la formation et au renouvellement des effectifs du département à sa charge ;
- fixer les objectifs annuels et les indicateurs de performance aux employés du département technique, procéder à leur évaluation tel que défini dans les procédures de gestion en la matière ;
- concevoir les tableaux de bord de pilotage, de suivi et d'évaluation des activités du FANER (passation et exécution des marchés, etc.) ;
- élaborer les rapports périodiques (analyse, synthèse et recommandations) sanctionnant les activités menées par le département technique du FANER (programmation de l'entretien routier, préparation, passation et exécution des marchés de travaux, etc.).

Résultats attendus

- les règles et procédures du FANER sont respectées ;
- le programme annuel de travaux est établi et validé par le Conseil d'Administration ;
- le plan de passation des marchés est validé ;
- le paiement des décomptes est fait dans un délai n'excédant pas les 15 jours ;
- le travail du personnel du département est organisé et l'animation des activités est assurée ;
- les objectifs (généraux et spécifiques) et les indicateurs de performance des employés du département sont définis en début d'année ;
- le suivi et l'évaluation de la performance sont effectués ;
- les marchés de travaux atteignent la qualité visée et respectent les coûts définis dans les délais impartis ;
- les réclamations sont traitées efficacement au mieux des intérêts des parties ;
- les rapports périodiques et les rapports d'activités annuels sont élaborés dans les délais prévus.

Conditions et critères d'éligibilité

- être de nationalité gabonaise ;
- être âgé(e) de 40 ans au moins ;
- être diplômé ingénieur (Génie Civil ou TP de niveau bac+ 5 ans) ;
- justifier d'une expérience professionnelle de quinze (15) ans minimum dans la gestion, le suivi, le contrôle, les études ou la conduite de travaux routiers dans le secteur public ou le secteur privé, dont au moins dix (10) ans à un poste d'encadrement ;
- avoir une expérience prouvée en programmation des travaux, en gestion, suivi et contrôle d'exécution des projets de construction et d'entretien d'infrastructures routières ;
- avoir une expérience prouvée en passation et gestion des marchés de travaux ;
- avoir une expérience prouvée en maîtrise d'œuvre des missions d'audits techniques des fonds d'entretien routier (FER) de 2ème génération ;
- maîtriser parfaitement la procédure de règlement des dépenses éligibles ;
- Pratique régulière des logiciels de base (Excel, Word, etc.) ;
- bonne capacité rédactionnelle ;
- maîtrise parfaite de l'environnement des Fonds d'Entretien Routier (FER) de 2ème génération ;

5. Date et lieu de dépôt des candidatures

Les dossiers sont à déposer au Cabinet A.I.C Capital Humain, situé Immeuble Air France au 5ème étage. BP: 805 - Libreville, au plus tard le 04 novembre 2020 à 15h00 précises.

Le Ministre des Transports, de l'Équipement,
des Infrastructures et de l'Habitat



Léon Armel BOUNDA BALONZI
LE MINISTRE